

Les principales dispositions du projet de loi sur les loyers

II. DROIT DE REPRISE

B) Exceptions

Nous avons examiné à quelles conditions un locataire, un sous-locataire, un cessionnaire ou même un occupant de bonne foi, peuvent prétendre à une prorogation. Puis nous avons vu comment jouait le droit de reprise du propriétaire : sans autres restrictions que celle du droit commun, si le locataire n'a pas droit à la prorogation ; avec obligation principale de reprendre l'immeuble personnellement ou pour un proche, si le locataire n'est pas exclu du droit à la prorogation.

Mais il est des cas où le propriétaire, Français, ayant acquis l'immeuble depuis plusieurs années et qui désire reprendre le locataire (ayant le droit de prorogation) l'immeuble loué pour l'occuper lui-même ou y placer l'une des personnes désignées par la loi, se verra opposer une fin de non-recevoir. Pas de droit de reprise quand le locataire — toujours s'il a droit à la prorogation — appartient à une des catégories suivantes :

- 1° Mutilés, réformés de guerre ou accidentés du travail, à condition que leur incapacité soit d'au moins 25 % ;
2° Veuves de guerre, non remariées ;
3° Ascendants dont tous les enfants sont morts pour la France ou ascendants ayant recueilli la veuve ou les enfants de militaires ou de marins morts pour la France ;
4° Sinistrés dont l'habitation a été détruite ou rendue inhabitable par suite d'un accident de guerre et n'ayant ni remplacé ni reconstruit, ou remplacé ni reconstruit par suite d'un accident de guerre ;
5° Bénéficiaires des lois des 31 mars et 24 juin 1919 (loi sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre) ;
6° Chefs de famille ayant au moins trois enfants habitant avec eux ou à leur charge, ou locataire âgé de soixante-dix ans ou atteint d'une maladie ou infirmité grave dûment constatée.

Mais ces locataires privilégiés devront pourtant s'incliner devant le droit de reprise du propriétaire si le propriétaire, son conjoint, ses enfants et les conjoints de ceux-ci ne sont pas séparés de corps, ou ses ascendants ou descendants ou ceux de son conjoint appartiennent eux-mêmes à une de ces catégories et donc opposent un privilège au privilège du locataire.

La Chambre a louablement discuté une série d'amendements en faveur des titulaires de la carte du combattant. On s'est arrêté aux dispositions suivantes :

- a) Locataire titulaire de la carte du combattant ; propriétaire (ou ses enfants, etc.) non titulaire ; pas de droit de reprise ;
b) Locataire titulaire de la carte ; propriétaire titulaire également ; droit de reprise ;
c) Locataire titulaire de la carte mais non privilégié par ailleurs ; propriétaire non titulaire de la carte mais privilégié ; droit de reprise ;
d) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et privilégié ; pas de droit de reprise ;
e) Locataire titulaire de la carte mais non privilégié ; propriétaire privilégié ; pas de droit de reprise ;
f) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire titulaire de la carte et privilégié ; pas de droit de reprise ;
g) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et privilégié ; pas de droit de reprise ;
h) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
i) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; droit de reprise ;
j) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
k) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
l) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
m) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
n) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
o) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
p) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
q) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
r) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
s) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
t) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
u) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
v) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
w) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
x) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
y) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;
z) Locataire titulaire de la carte et privilégié ; propriétaire non titulaire de la carte et non privilégié ; pas de droit de reprise ;

On s'est préoccupé également du sort des petits propriétaires qui, après une vie de labeur, désirent se retirer et rentrer en possession de la maison qui leur appartient. En conséquence, les exceptions dont il a été parlé ne pourront pas faire échec au droit de reprise de ces propriétaires, de nationalité française, chef de famille, âgé de soixante ans, ne possédant qu'une seule maison (acquise avant ou après la promulgation de la nouvelle loi) et qui voudra l'occuper en totalité par lui-même et sa famille.

Nous avons dit à nos lecteurs, en commentant cette série d'articles, que les discussions à la Chambre, et plus tard au Sénat, apporteraient certaines modifications aux textes votés, et nous annonçons que pour ne pas compromettre l'acte de tout ce que nous nous sommes efforcés d'indiquer au passage ces modifications et à renvoyer nos lecteurs aux articles déjà publiés.

Depuis notre article du 30 mai certains textes ont été remaniés et complétés. Nous avons écrit (Journal de Roubaix du 30 mai) que pour bénéficier de la prorogation, les locataires, sous-locataires, cessionnaires et occupants de bonne foi devaient être entrés en possession des lieux loués avant le 31 mai 1920. La Chambre, dans une séance postérieure, a adopté la date du 30 juin.

Dans le même article du 30 mai, nous avons réservé certains paragraphes sur lesquels la Chambre ne s'était pas encore prononcée. Après le vote de divers amendements, voici comment on peut dresser le tableau des conclusions :

- 1° Locataires, etc. de locaux de plaisance — pas de changement.
2° Locataires etc. ayant plusieurs habitations — pas de changement.
3° Les occupants pour lesquels le logement constitue un moyen nécessaire du contrat de louage de services (exemples : un concubier, un directeur logé dans l'usine). La Chambre n'a pas adopté l'amendement relatif à un préavis.
4° Les locataires qui « contrairement aux clauses du bail » ont loué ou louent la majeure partie des locaux sans l'assentiment écrit du propriétaire.
5° Les locataires qui ont à leur disposition, ou peuvent recouvrer en exerçant leur droit de reprise à un autre local, dans la même agglomération, répondant à tous leurs besoins et à ceux des membres de leur famille demeurant avec eux.
6° Les locataires, d'immeubles destinés par les collectivités à des travaux d'utilité publique.
7° Les locataires qui, sans motif légitime, bien qu'ils ne possèdent pas de locaux en possession de bonne foi, n'ont pas occupé effectivement eux-mêmes ou au moins au cours de chacune des deux années antérieures à la promulgation de la loi, à moins que leur profession ou leur fonction ne justifie cette situation. (A suivre.)

UN ACTE DE BANDITISME A CALAIS
Lundi, vers 10 h. 30, une dame demeurant aux Barreaux se rendait à Calais, en empruntant la route du Clémence-Nord. Elle portait sur elle une certaine somme d'argent.

Union féminine civique et sociale et la loi sur les assurances sociales

M. Hoover a déclaré que les Etats-Unis n'ont pas à signer le plan Young

On mande de Washington que le président Hoover a déclaré que le moment que le Gouvernement américain n'avait pas participé au plan des réparations, il n'était pas nécessaire que les Etats-Unis le signent.

M. Bonnefous assiste au Havre au congrès et au banquet des courtiers assermentés

Le Havre, 18 juin. — M. G. Bonnefous, président de la Chambre de Commerce, a présidé ce soir, au Havre, le Congrès national des courtiers assermentés près les tribunaux de commerce. Le ministre est arrivé au Havre à 16 h. 45 et s'est immédiatement rendu à la Chambre de Commerce, où il a été reçu par M. de Pasquier, président de la Chambre de Commerce et du port autonome du Havre.

Le banquet de clôture du congrès eut lieu à bord du « Paris », sous la présidence de M. Bonnefous. Plusieurs centaines de convives étaient réunis. De nombreux discours furent prononcés. M. Delamarre, président de la Fédération des courtiers assermentés, dit de quelques mots ce qu'il était venu faire au Havre : tracer un résumé succinct des travaux du congrès qui venait de s'achever.

M. le ministre du Commerce prononça alors un discours, au cours duquel il félicita et remercia les courtiers assermentés de l'aide considérable apportée par eux aux Pouvoirs publics. Il leur souhaita de continuer à travailler avec énergie et à développer, chaque jour, cette importante fonction.

M. G. Bonnefous répartit pour Paris demain matin. Le banquet de clôture du congrès eut lieu à bord du « Paris », sous la présidence de M. Bonnefous. Plusieurs centaines de convives étaient réunis. De nombreux discours furent prononcés.

De Marmier et Favreau volent toujours...

Le Bourget, 18 juin. — Les aviateurs de Marmier et Favreau continuent leur ronde sur le petit circuit et à 23 h. 35 on signala leur quatrième passage. Ils accomplissent le parcours en 25 minutes. Le circuit a une longueur moyenne de 179 kilomètres à l'heure.

Q'EST-DEVENUE L'AVIATRICE LENA BERNSTEIN ?

Le Bourget, 18 juin. — A 22 h. 30 on était toujours sans nouvelle de l'aviatrice Lena Bernstein, qui avait quitté Le Bourget ce matin, à 7 h. 20, en vue d'effectuer, à bord d'une avionnette de 40 HP., le voyage Paris-Istres-Paris sans escale.

LA CAUSE DE L'ACCIDENT DE L'AVION POSTAL ANGLAIS

London, 18 juin. — Le « Star » apprend que l'accident de l'aviation « City-of-Ottawa » a été causé par la rupture de l'arbre de couche. Les morceaux d'acier ont crevé le réservoir d'essence, privant ainsi l'aviation de combustible et l'obligeant à amérir brusquement.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS LIVERPOOL, 18 juin. Ventes, 2,000 ; importations, 8,750. Américain, hausse ; Brésilien, baisse ; Egyptien, inchangé. NEW-ORLEANS, 18 juin. Coton Middling Upland, disponible, 12.87 ; mars, 49.00 ; avril, 19.25 ; mai, 19.20 ; juin, 18.43 ; juillet, 18.43 ; août, 18.31 ; septembre, 18.00 ; octobre, 18.75 ; novembre, 18.57 ; décembre, 18.47.

MARCHÉ DES CHANGES A L'ETRANGER

London : Sur Paris, 120.94 ; Bruxelles, 249.26 ; New-York, Sur Paris, 191.25 ; Hongkong, 479.47 ; Cebu, 487.78 ; Sur Bruxelles, 13.88 1/2.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX LE CONCERT DE GALA DES « XL » A L'HIPPODROME-THEATRE Notre belle société, le Cercle orchestral « Les XL », qui a été fondé en 1906, a organisé le concert de gala annuel aux familles de ses membres honoraires et actifs. Ce concert fut en tous points remarquable et l'immense foule qui emplissait le vaste édifice, témoigna chaleureusement à de multiples reprises, de sa vive satisfaction pour le plaisir artistique et pur qu'elle éprouvait.

Au lever du rideau, le Cercle « Les XL », sous la baguette intelligente de son chef distingué, M. R. Vandendriessche, interpréta avec une perfection une homogénéité remarquable, deux chœurs de toute beauté et le Réveil du Printemps, de F. Rigault et « Le Troupeau », de A. Thomas. Une formidable ovation salua cette magnifique exécution, digne de la brillante renommée de ce chœur qui passe à juste titre pour l'un des meilleurs de France.

L'enthousiasme du public ne devait plus, dès lors, s'affaiblir. Mlle Cécile Baquet, grand prix d'honneur du concours Pleyel 1920, fit éprouver une joie sans mélange en interprétant d'une façon remarquable l'Andante et final de l'Appassionata de Beethoven et l'Impromptu de Chopin. Elle joue avec un rare souci des nuances et sa technique, la souplesse de son doigté, ont fait l'admiration de tous ses auditeurs.

Nous n'entreprendrions pas de faire l'éloge de M. L. Delmille, baritone du Grand-Théâtre de Lille et de Théâtre Royal de Gand. Qu'il nous suffise de dire combien nous avons goûté hier soir, la beauté de sa voix admirable de pureté et de souplesse. Son succès fut extrêmement vif. Mme Suzanne-Marie Berlin, soprano du Théâtre-Lyrique et du Concerto Colonne, a brillé tout particulièrement dans « Le Barbier de Séville » de Rossini et la « Vierge » de Juliette ». Sa voix aux sonorités cristallines, excella dans l'air.

Mais le grand triomphe de cette soirée, celui qui conquit la faveur unanime du public et déclencha son enthousiasme fut sans contredit, M. Kourganoff, ténor, ex-impérial de Russie, des théâtres de Moscou et Leningrad. Sa voix est une harmonie et une beauté incomparables. Conduite avec un art parfait, elle séduisit, elle émut profondément ceux qui ont le rare bonheur de l'entendre. Qu'il veuille bien emporter, en quittant notre ville, avec le souvenir des ovations qui lui valent sous le haut drapeau, l'expression de nos bien sincères félicitations.

M. Georges Chamarrat, du Théâtre national de l'Odéon, termina cette remarquable soirée en déclarant avoir beaucoup de finesse, quelques monologues fort spirituels qui mirent la gaité dans l'auditoire.

UN GRAVE ACCIDENT A WERVICQ-SUD

Lundi vers 18 h. 30, un motocycliste belge, M. Armand Neyrinck, âgé de 39 ans, domicilié à Cambrai, revenant de Lille en auto, accompagnant de M. Lomont, obtusiste au Cateau. Après avoir dépassé Berain, l'auto, par suite d'une embardée, s'est jetée sur un camion. Une choce terrible est survenue et M. Lomont, une camionnette automobile a ramené les deux blessés à leur domicile.

LES GRÈVES

Quelques reprises dans la grève des trieurs A Roubaix, on a relevé quelques rentrées au cours de la journée de mardi, à la société « La Lainière » et aux Anciens Etablissements Prouvost, rue du Cartigny.

A Tourcoing, on a enregistré, mardi, un léger mouvement de reprise : dix-neuf ouvriers chez Thibergien, rue de Paris, et six au Peignage de Tourcoing, boulevard Industriel.

Dans quelques tissages de Roubaix

Une assez vive agitation règne depuis quelque temps dans un certain nombre de tissages de Roubaix. Cette effervescence est causée par un changement dans le paiement des salaires. Dans certains établissements, on a supprimé la « vie chère », mais on l'a remplacée par tout un système de primes à la production qui assurent au tissage un salaire sensiblement égal à celui qu'il gagnait avec la « vie chère ».

Pour protester contre ces changements, une partie du personnel des tissages Prouvost, rue du Nouveau-Monde ; Société d'ameublement, rue de Bavi ; Craye, rue de Nancy et Wattel, rue de Sombrie, a quitté le travail.

Mardi matin, les grévistes, au nombre d'une centaine, ont tenu une réunion au Cinéma Florimond, rue Bernard. M. Gilbert Declercq, adjoint communiste d'Halluin, prit la parole et engagea les grévistes à créer dans leurs ateliers des comités d'usine. En fin de compte, les tisserands décidèrent d'avoir une entrevue ce matin, mercredi, avec leurs patrons, afin de chercher un terrain d'entente.

Les grévistes des tissages Wattel et Craye, après discussion, reprendront le travail pour un essai de quinze jours.

Une déclaration des Syndicats libres

Les Syndicats libres mettent les ouvriers en garde contre les grèves brusquées que les unités s'efforcent de déclencher à la faveur des modifications de tarifs qui ont lieu actuellement. Les ouvriers doivent au contraire les organisations professionnelles des difficultés qui se présentent. Elles-ci étudieront tous les cas et s'efforceront d'amener des solutions favorables. Les Syndicats libres se tiennent à la disposition de leurs adhérents et de tous les ouvriers pour recueillir toute la documentation nécessaire.

L'Union des Syndicats libres. A Pérenchies

La grève qui a éclaté vendredi dernier, à la Filature Arache, prend de l'importance. Au début, elle ne comprenait que les 200 ouvriers dévideurs, mais mardi, tout le personnel de l'établissement suivit le mouvement. Les grévistes atteignent maintenant 1.534 ouvriers, dont 941 femmes. Elle est motivée par la répartition du travail qui, d'après les grévistes, serait déficiente.

Le Congrès interfédéral des Associations de Mutilés et Anciens Combattants du Nord à Lille

Le Congrès interfédéral des associations de mutilés, A. C. de veuves et orphelins de guerre, qui devait avoir lieu les 28, 29 et 30 juin, est reporté aux 5, 6 et 7 juillet.

Voici les grandes lignes du programme : Vendredi 5. — A 8 h. 45, rassemblement place du Palais-Royal (des voitures seront mises gratuitement à la disposition des congressistes). Départ du monument aux morts de Lille à 9 h. 15, départ des congressistes pour le pèlerinage dans les cimetières ; à 9 h. 30, visite du cimetière du Sud, à Lille ; à 12 h. 30, rassemblement à 10 h. ouverture solennelle du congrès à la Chambre de commerce ; à 15 h. 30, réception des congressistes à l'Hôtel de la Préfecture ; présentation de l'étendard à M. Languereux, préfet, et constitution de la garde d'honneur. Signature sur le livre d'or de l'étendard ; à 16 h. ouverture solennelle du congrès à la Chambre de commerce ; à 18 h. 30, réception des congressistes à l'Hôtel des Canonniers, visite du Musée de l'Hôtel.

Samedi 6 juillet. — A 10 h. 45, réception du ministre des Pensions à la gare, avec le comité de la Musique Municipale et des sociétés filiales ; départ pour le monument aux morts de Lille ; à 11 h. 30, séance solennelle de clôture sous la présidence du ministre des Pensions et des autorités du département ; à 13 h. 30, banquet par souscription (27 fr. par tête), salle des Ambassadeurs, square Dutilleul.

Le 12 juin, MM. Cyrille Wachman, président de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais ; Louis Dalmas, vice-président ; Paul Deberme, secrétaire général ; Emile Debusine, secrétaire-adjoint ; le capitaine Vasseur, secrétaire général du Comité d'organisation et Jean Vanden Heide, directeur des fêtes-concours du Cingentenaire, accompagnés de M. Lannoy, président du Nord, ont été reçus par M. le ministre de la Guerre, qui a promis à la délégation de venir en personne présider la fête du 7 juillet.

La même délégation est allée ensuite inviter M. Henry Paté Sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique qui, de son côté, a promis de venir à Lille présider la fête de la Jennesse qui se déroulera le 6 juillet.

La fête de l'Association régionale des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais sera présidée par M. Painlevé, ministre de la Guerre

Le 12 juin, MM. Cyrille Wachman, président de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas de Calais ; Louis Dalmas, vice-président ; Paul Deberme, secrétaire général ; Emile Debusine, secrétaire-adjoint ; le capitaine Vasseur, secrétaire général du Comité d'organisation et Jean Vanden Heide, directeur des fêtes-concours du Cingentenaire, accompagnés de M. Lannoy, président du Nord, ont été reçus par M. le ministre de la Guerre, qui a promis à la délégation de venir en personne présider la fête du 7 juillet.

La même délégation est allée ensuite inviter M. Henry Paté Sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique qui, de son côté, a promis de venir à Lille présider la fête de la Jennesse qui se déroulera le 6 juillet.

UNE ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT LIBRE DES EMPLOYES

Dimanche s'est tenue l'assemblée générale annuelle du Syndicat libre des employés de Roubaix et environs, 29, rue Henri Carotte, à Roubaix. Cette réunion s'est ouverte devant un nombre considérable de membres du syndicat, qui ont été reçus par M. le président de la famille et d'une très nombreuse assistance. La messe a été célébrée par M. le chanoine Gouillon, curé de la paroisse, entouré de nombreux clergés. Il a été lu un rapport de la famille et d'une très nombreuse assistance. La messe a été célébrée par M. le chanoine Gouillon, curé de la paroisse, entouré de nombreux clergés. Il a été lu un rapport de la famille et d'une très nombreuse assistance.

BEAU LOCAL AVENUE DE L'OPERA A PARIS A CEDER

BEAU LOCAL AVENUE DE L'OPERA A PARIS A CEDER. Beau local élevé, cinq fenêtres façade, six pièces pouvant convenir à commerce ou bureaux, toutes pièces indépendantes. Conditions intéressantes. Prendre adresse au bureau du journal. 92546

NOS ARTISTES

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune concitoyen, M. Alphonse Carpentier, vient d'être nommé flûtiste solo, à l'Orchestre du Casino de Monte-Carlo, dont les grands concerts classiques sont maintenant dirigés par l'ami de nos concitoyens Paul Parry, l'ancien directeur des Concerts Lamoureux. M. Carpentier, premier prix du Conservatoire de Paris, était au Conservatoire de Roubaix, élève de M. Fernand Dusausoy, à qui vont également nos félicitations.

ACTE DE VANDALISME

Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs ont brisé une glace de la vitrine du café de M. Edmond Grau, rue du Vieil-Abrevoir, à Lille. M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, qui a été informé de cet acte de vandalisme, a chargé le service de la sûreté d'en découvrir les auteurs.

AVIS AUX FORAINS

AVIS AUX FORAINS. — Aujourd'hui mercredi, à 10 h. de la rue de Lannoy et de la rue des Longue-Hues, aura lieu la réunion des forains de la région de Roubaix, qui aura été annoncée par le journal de Roubaix du 17 h. Cette réunion est préparatoire à la décade de la rue de Lannoy.

UNE CONFERENCE SUR LE SACRE-COEUR

M. le chanoine Vite' l'auteur du Sacre-Coeur, mercredi, à 15 h., à la Maison des Euvres, 33 bis, rue du Vieil-Abrevoir, donnera une conférence sur le Sacre-Coeur. Sans nul doute, nos concitoyens voudront plus de détails sur ce sujet. Ce sera en ce mois de juin, entendre la parole de cet ardent apôtre.

STOCK COMPLET : MICHELIN & DUNLOP

STOCK COMPLET : MICHELIN & DUNLOP. VENANT, 90, Grande-Rue, Roubaix. 37503

M. Gustave Meyer organise de Saint-Martin quitte Roubaix

Après avoir tenu pendant un demi-siècle les organes de Saint-Martin, M. Gustave Meyer va quitter notre ville, qui était devenue sa patrie d'adoption, pour aller vivre près de ses enfants à Asnières. Tous les Roubaisiens regretteront ce départ et les paroissiens de Saint-Martin, en particulier, déploieront la résolution de ce grand artiste, de ce musicien si aimé de tous, si longtemps, contribué à la majesté des cérémonies religieuses qui se déroulaient dans cette ville.

LE REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN OFFERT A TOUTES LES ECOLES DE LA VILLE PAR LES « AMIS DE ROUBAIX »

Les Concours de dessin organisés par le Groupe Beaux-Arts, des « Amis de Roubaix », est offert à toutes les écoles de la ville de Roubaix. Les concours seront ouverts du 10 au 11 juin ; à 12 h. ; à 13 h. ; à 14 h. ; à 15 h. Chacun des concurrents aura à sa disposition une feuille de papier à dessin, mesurant environ 20x30 cm. Il appose sa signature, a sa disposition de 2° sur la nuit précédente.

Les sujets à traiter ne seront indiqués qu'à l'ouverture du concours. Au gré des concurrents, les dessins pourront être exécutés, en noir ou couleur, pastels, etc. Prix et récompenses. — Quinze médailles d'honneur, soit trois pour chacune des cinq catégories, seront distribuées. Des primes en argent y seront ajoutées, pour récompenser les meilleures compositions. Une prime exceptionnelle de cinquante francs, offerte par M. Albert Sonneviller, président du Groupe Beaux-Arts, sera attribuée à l'auteur jugé le plus intéressant, sur l'ensemble des concurrents.

Plusieurs artistes roubaisiens et quelques membres du « Groupe Beaux-Arts », des A.D.R. constitueront le jury. Les adhésions. — MM. les Professeurs, hommes ou dames, de la ville, sont priés de bien vouloir insister auprès de leurs meilleurs élèves, pour la remise, à bref délai, de leur adhésion au cours, à la permanence des « Amis de Roubaix », rue du Château, 12.

La salle, où se feront les compétitions, sera désignée prochainement. STOCK COMPLET : MICHELIN & DUNLOP. VENANT, 90, Grande-Rue, Roubaix. 37503

M. Meyer

M. Meyer ne se contenta pas seulement de la musique religieuse. Les autres branches de son art musical retiennent aussi son activité. Il fut, pendant trente ans, accompagnateur à la « Grande-Harmonie » et à un « Choral Nadau » où sa science musicale était fort prisée. Il appartenait également à l'orchestre du Conservatoire comme pianiste et organiste et fut membre du Jury du Conservatoire de Lille et membre du Comité de surveillance du Conservatoire de Roubaix. Un peu partout on eut recours à son

LES GRÈVES

Quelques reprises dans la grève des trieurs A Roubaix, on a relevé quelques rentrées au cours de la journée de mardi, à la société « La Lainière » et aux Anciens Etablissements Prouvost, rue du Cartigny.

A Tourcoing, on a enregistré, mardi, un léger mouvement de reprise : dix-neuf ouvriers chez Thibergien, rue de Paris, et six au Peignage de Tourcoing, boulevard Industriel.

Dans quelques tissages de Roubaix

Une assez vive agitation règne depuis quelque temps dans un certain nombre de tissages de Roubaix. Cette effervescence est causée par un changement dans le paiement des salaires. Dans certains établissements, on a supprimé la « vie chère », mais on l'a remplacée par tout un système de primes à la production qui assurent au tissage un salaire sensiblement égal à celui qu'il gagnait avec la « vie chère ».

Pour protester contre ces changements, une partie du personnel des tissages Prouvost, rue du Nouveau-Monde ; Société d'ameublement, rue de Bavi ; Craye, rue de Nancy et Wattel, rue de Sombrie, a quitté le travail.

Mardi matin, les grévistes, au nombre d'une centaine, ont tenu une réunion au Cinéma Florimond, rue Bernard. M. Gilbert Declercq, adjoint communiste d'Halluin, prit la parole et engagea les grévistes à créer dans leurs ateliers des comités d'usine. En fin de compte, les tisserands décidèrent d'avoir une entrevue ce matin, mercredi, avec leurs patrons, afin de chercher un terrain d'entente.

Les grévistes des tissages Wattel et Craye, après discussion, reprendront le travail pour un essai de quinze jours.

Une déclaration des Syndicats libres

Les Syndicats libres mettent les ouvriers en garde contre les grèves brusquées que les unités s'efforcent de déclencher à la faveur des modifications de tarifs qui ont lieu actuellement. Les ouvriers doivent au contraire les organisations professionnelles des difficultés qui se présentent. Elles-ci étudieront tous les cas et s'efforceront d'amener des solutions favorables. Les Syndicats libres se tiennent à la disposition de leurs adhérents et de tous les ouvriers pour recueillir toute la documentation nécessaire.

L'Union des Syndicats libres. A Pérenchies

La grève qui a éclaté vendredi dernier, à la Filature Arache, prend de l'importance. Au début, elle ne comprenait que les 200 ouvriers dévideurs, mais mardi, tout le personnel de l'établissement suivit le mouvement. Les grévistes atteignent maintenant 1.534 ouvriers, dont 941 femmes. Elle est motivée par la répartition du travail qui, d'après les grévistes, serait déficiente.

Chronique Locale ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi 18 juin : ROUBAIX. Lever à 8 h. 48 ; coucher à 20 h. 55. Lune : Premier quartier à 13 h. ; pleine lune à 22 h. 30. Météo : Beau temps ; ciel bleu avec quelques nuages ; vent variable, 2 à 4 m/s. La température sera de 24 à 26° sur la nuit précédente.

Les travaux préparatoires à l'installation du carillon de Roubaix sont commencés

Depuis lundi, les vieilles murailles du clocher de St-Martin retentissent du bruit des coups de marteau répétés que donne sans relâche une active équipe d'ouvriers. C'est le travail qui chante dans l'antique clocher en attendant que notre carillon renoué, vienne l'emplit de sa musique joyeuse.

Les vieilles poutres vermoulues qui soutenaient les anciennes cloches, sont déchaussées de la muraille et enlevées avec précaution pour faire place au beffroi qui soutiendra les éléments du nouveau carillon.

Toute ce travail va évidemment pas sans de grandes difficultés. Le clocher est étroit et les ouvriers sont peu à l'aise. Hier il a fallu déplacer le gros bourdon qui ne pèse pas moins de trois mille kilos et le déposer sur un bâti provisoire avant qu'on puisse lui redonner sa position définitive.

Ces travaux dureront sans doute plusieurs semaines et ce n'est que lorsqu'ils seront terminés que les cloches du carillon arriveront à Roubaix et seront exposées pendant quelques jours dans l'église.

L'Association syndicale du Commerce et de l'Industrie va fêter le vingtième anniversaire de la section roubaissienne

L'Association syndicale du commerce et de l'Industrie, plus connue sous le nom de Société de secours mutuels du « Franc au Diable » fêtera dimanche prochain 23 juin le 20^e anniversaire de la création de la section roubaissienne.

A cette occasion la société offrira à ses membres et à leurs familles, une matinée récréative dans la salle du Central-Cinéma-Théâtre, 33 bis, rue du Vieil-Abrevoir. L'Association s'est assurée, pour cette solennité, le concours de l'excellent phalange artistique le Cercle Molière qui interprétera : « La Recommandation », comédie en acte de Max Maurey ; « Monté », comédie dramatique en 3 actes de Henri Charpentier ; « Le Paix chez soi », comédie en 1 acte, de Courteline.

Le fin diseur patoisant M. Dessauvages prêtera également son concours. L.A.S.C.J., qui a été fondée à Paris en 1906 par le « Franc au Diable », a été officiellement reconnue comme société de secours mutuels et est inscrite au répertoire de la Prévoyance sociale le 1^{er} 2900.

Pour une cotisation de dix-huit francs par mois, elle assure aux ayants-droit de ses sociétaires décédés une indemnité de dix mille francs. Les secours versés depuis sa fondation s'élevaient à 13 millions 356,850 francs.

Par la création toute récente d'une nouvelle filiale, il sera loisible aux sociétaires, à partir du 1^{er} juillet, d'être assurés par l'une de ses filiales une indemnité de décès de 25.000 francs.

La section roubaissienne fut fondée en décembre 1903 par MM. Julien Brunel, Victor Kerckhove, Raymond Danel, Georges Bourgeois et A. Lovregne.

A cette époque le bureau fut composé comme suit : M. J. Brunel, président ; V. Kerckhove et R. Danel, vice-président ; G. Bourgeois, secrétaire-trésorier.

Depuis cette date M. Victor Kerckhove est décédé et M. Raymond Danel a quitté Roubaix. Dans la composition actuelle du bureau nous retrouvons à la présidence M. J. Brunel. Les autres membres du bureau sont :

LES GRÈVES

Quelques reprises dans la grève des trieurs A Roubaix, on a relevé quelques rentrées au cours de la journée de mardi, à la société « La Lainière » et aux Anciens Etablissements Prouvost, rue du Cartigny.

A Tourcoing, on a enregistré, mardi, un léger mouvement de reprise : dix-neuf ouvriers chez Thibergien, rue de Paris,